

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUILLET 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - Poste Vacant
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Caroline Bernier, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

118-07-2023

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 7 juillet 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2023
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 4.3 - Rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2022
 - 4.4 - Demande d'autorisation pour ajuster les salaires des élus de 2019 à aujourd'hui
 - 4.5 - Demande d'autorisation pour la configuration et l'installation d'une nouvelle sauvegarde pour le système informatique
 - 4.6 - Demande d'autorisation pour l'adhésion à l'ADMQ de la nouvelle

Directrice générale

4.7 - Demande d'annulation de la carte de crédit de l'ancienne DG et autorisation pour l'augmentation de limite de la carte de crédit pour la nouvelle DG

4.8 - Acceptation de la candidature pour le poste d'adjointe administrative

4.9 - Demande d'autorisation pour mandater la Firme Raymond Chabot Grant Thornton à entreprendre les démarches au niveau TPS_TVQ

4.10 - Demande d'autorisation pour payer les vacances de Marie-Line Dubé en trois versements

4.11 - Autorisation d'ajuster les frais de remboursement de kilométrage

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 07-2023

5.2 - Avis de motion et modification du règlement numéro 10-2022

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

6.2 - Demande d'autorisation pour solliciter un financement pour l'achat d'habits pour les pompiers

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

7.2 - Réparation du tracteur à pelouse

7.3 - Demande d'autorisation pour la surveillance des travaux de la réfection de la rue Principale ainsi que la conformité des travaux utilisés

7.4 - Demande d'autorisation pour effectuer certaines dépenses avec le PRABAM

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

10.2 - Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

11.1 - Projet d'installation de jeux d'eau extérieurs

11.2 - Projet Chefs d'Ouvreaux

12 - COMITÉS

12.1 - Compte-rendu des différents Comités

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Demande de contribution financière de la part de Moisson Beauce

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Vachon.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

119-07-2023

3.1 - Séance ordinaire du 2 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 juin 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 228 839.46 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.

ADOPTÉE

120-07-2023

4.3 - Rapport du maire - Faits saillants du rapport financier 2022

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 176.2.22 du Code municipal, le Maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue au plus tard en juillet, faire rapport aux citoyens des Faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers ont été présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT QUE la lecture publique du rapport par le maire, Jean Bernier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le dépôt du rapport du maire soit et est accepté tel que présenté à la table du Conseil municipal.

ADOPTÉ

121-07-2023

4.4 - Demande d'autorisation pour ajuster les salaires des élus de 2019 à aujourd'hui

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a vérifié les documents antérieurs de la Municipalité et nous a fait mention de l'existence du règlement 02-2019 sur le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la lecture de celui-ci, il est obligatoire d'augmenter les élus municipaux chaque année selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente qui est mis à jour par le gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'IPC n'a pas été respecté depuis 2019, nous nous devons d'ajuster tous les élus et maires selon le taux défini par le gouvernement du Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise l'administration à procéder au paiement des montants dus aux élus et anciens élus de la Municipalité.

ADOPTÉ

122-07-2023

4.5 - Demande d'autorisation pour la configuration et l'installation d'une nouvelle sauvegarde pour le système informatique

CONSIDÉRANT QUE notre ancien système de sauvegarde n'enregistre pas les documents contenus dans l'intranet du serveur de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons aucun moyen de retrouver ces documents si un bris du système informatique survenait;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la compagnie Alien Informatique installe et configure un nouveau logiciel de sauvegarde qui inclura tout ce que contient le serveur;

QUE la compagnie Alien Informatique puisse ajouter cette copie de sécurité complète;

QUE tous les frais inhérents à cette dépense de 198,00\$ avant taxes pour l'installation du nouveau logiciel et un supplément mensuel de 0,03\$ avant taxes soient et sont acceptés.

ADOPTÉ

123-07-2023

4.6 - Demande d'autorisation pour l'adhésion à l'ADMQ de la nouvelle Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Rose-de-Watford a effectué des changements au niveau de son administration municipale, en termes de ressource;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Directrice générale se doit de devenir membre de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, madame Caroline Bernier, soit et est autorisée à s'abonner à l'ADMQ au coût de 939.00\$ avant taxes et à prendre l'option assurance juridique au coût de 414.00\$ taxes incluses;

QUE la Directrice générale s'inscrive à la formation ABC/DG offerte gratuitement par l'ADMQ;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée par le conseil municipal.

ADOPTÉ

124-07-2023

4.7 - Demande d'annulation de la carte de crédit de l'ancienne DG et autorisation pour l'augmentation de limite de la carte de crédit pour la nouvelle DG

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Line Dubé a quitté son poste le 30 juin dernier, il est requis d'annuler sa carte de crédit;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Bernier, qui occupe depuis le 1er juillet

2023, le poste de directrice générale et que celle-ci possède déjà une carte de crédit Visa, avec une limite de 1 000.00 \$, il est requis de faire hausser la limite à 5 000.00 \$ pour les besoins administratifs de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la nouvelle directrice générale à faire les démarches nécessaires à la Caisse Desjardins pour faire annuler la carte de crédit de madame Marie-Line Dubé, et faire augmenter sa marge de crédit à 5 000 \$;

ADOPTÉ

125-07-2023

4.8 - Acceptation de la candidature pour le poste d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu quelques candidatures pour le poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et la directrice générale recommandent aux membres du Conseil municipal l'embauche de la candidate madame Mélanie Pouliot en raison de son expérience de travail et de ses réalisations qui répondent aux exigences du poste d'adjointe administrative;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la Directrice générale à l'embauche de madame Mélanie Pouliot en tant qu'adjointe administrative comptabilité.

ADOPTÉ

126-07-2023

4.9 - Demande d'autorisation pour mandater la Firme Raymond Chabot Grant Thornton à entreprendre les démarches au niveau TPS_TVQ

CONSIDÉRANT QUE la représentante de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton nous avait mentionné qu'il serait pertinent de régulariser le traitement des taxes TPS-TVQ, en raison des activités concernant le 125e anniversaire, et par le fait même d'analyser les comptes de revenus et de dépenses pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les revenus pour les activités concernant les festivités du 125e anniversaire de la Municipalité peuvent faire dépasser la limite acceptable pour traiter ou non les taxes TPS-TVQ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la Directrice générale à mandater la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'analyse, les recommandations et le traitement des taxes TPS-TVQ pour être pleinement conforme;

QUE si l'inscription aux paiements des taxes TPS-TVQ est nécessaire, autoriser la Directrice générale à en faire la demande auprès de la firme concernée.

ADOPTÉ

127-07-2023

4.10 - Demande d'autorisation pour payer les vacances de Marie-Line Dubé en trois versements

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Line Dubé a accumulé des vacances;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Direction générale à payer les vacances de madame Marie-Line Dubé qui sont dues, et les payer en trois versements soit les semaines finissant les 22, 29 juillet et 5 août 2023.

ADOPTÉ

128-07-2023

4.11 - Autorisation d'ajuster les frais de remboursement de kilométrage

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du trésor, du Gouvernement du Québec, a adopté le 5 avril 2023, un ajustement des frais remboursables de kilométrages, dans le cadre du Recueil des politiques de gestion, qu'à partir du 1er avril 2023, les 8 000 premiers kilomètres sont remboursés à 0,595\$ du km, que les kilomètres supplémentaires sont remboursés à 0,53\$ du kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se conformer aux normes du Conseil du trésor;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le remboursement du kilométrage autorisé, au sein de l'administration municipale, des conseillers municipaux et du maire respecte la norme du Conseil du trésor datée du 5 avril 2023, et ce, rétroactivement à partir du 1er avril 2023;

ADOPTÉ

5 - LÉGISLATION

129-07-2023

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 07-2023

CONFORMÉMENT à l'Article 445 du *Code municipal*, je soussignée, madame Josiane Tanguay, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 07-2023 concernant la reconduction de la réserve financière pour la vidange des bassins du réseau d'égout et de la disposition des boues. La lecture de ce projet sera dispensée, puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le Maire a mentionné quel était l'objet du règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉ

130-07-2023

5.2 - Avis de motion et modification du règlement numéro 10-2022

CONFORMÉMENT à l'Article 445 du *Code municipal*, je soussignée, madame Sylvia Fortin, conseillère, donne AVIS DE MOTION que le projet de règlement numéro 10-2022 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés. La lecture de ce projet sera dispensée, puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le Maire a mentionné quel était l'objet du règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉ

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du Directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie.

131-07-2023

6.2 - Demande d'autorisation pour solliciter un financement pour l'achat d'habits pour les pompiers

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de la Municipalité ont besoin de nouveaux habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE les anciens habits de combat sont défraîchis et ne respectent plus les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu de la compagnie l'Arsenal une soumission à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale à s'informer pour obtenir une subvention afin de financer l'achat de nouveaux habits;

QU'advenant l'obtention du financement complet pour l'achat des nouveaux habits, que la Directrice générale puisse procéder à l'achat des habits;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée advenant un plein financement.

ADOPTÉ

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur des travaux publics.

7.2 - Réparation du tracteur à pelouse

Point d'information :

Le tracteur à pelouse est en réparation actuellement et les coûts pour la réparation seront approximativement de 1 000 \$.

132-07-2023

7.3 - Demande d'autorisation pour la surveillance des travaux de la réfection de la rue Principale ainsi que la conformité des travaux utilisés

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection de la rue Principale, prévus sur une période de deux à trois semaines, requiert une surveillance afin d'assurer le respect des normes gouvernementales par l'entrepreneur concerné;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Stantec a fait une proposition à la Municipalité, soit une offre de service comprenant la surveillance ainsi que la vérification de la qualité des matériaux utilisés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal acceptent l'offre de services de Stantec au coût de 7 140 \$ avant taxes et qu'ils autorisent la directrice générale à procéder avec eux;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉ

133-07-2023

7.4 - Demande d'autorisation pour effectuer certaines dépenses avec le PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, du programme d'aide financière (PRABAM), un montant de 75 000 \$ et que ce montant doit être dépensé pour des rénovations en regard des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la génératrice exige des coûts pour ajouter des disjoncteurs et une nouvelle base en ciment;

CONSIDÉRANT QU'un montant d'environ 40 000 \$ reste à dépenser en rénovations et que toutes dépenses inhérentes aux rénovations puissent être réalisées;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que les bureaux municipaux soient transférés dans les locaux de Desjardins temporairement, advenant le financement d'un nouveau complexe Municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Lantagne.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale à utiliser le solde du financement pour les rénovations importantes aux bâtiments municipaux qui seront jugés nécessaires afin de pouvoir utiliser pleinement les fonds obtenus.

ADOPTÉ

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le maire n'a pas de compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

134-07-2023

10.2 - Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été reçue à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le poste en question, soit monsieur Denis Légaré;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la candidature de monsieur Denis Légaré soit retenue pour une période de deux ans, soit jusqu'en juin 2025, comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

135-07-2023

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

11.1 - Projet d'installation de jeux d'eau extérieurs

CONSIDÉRANT la demande du Comité des loisirs de pouvoir implanter des jeux d'eau extérieurs;

CONSIDÉRANT que l'installation des jeux d'eau commande :

- - Un puits avec eau potable, par conséquent :
 - De l'eau recyclée avec un réservoir chloré (estimation de 100 000\$+-) et les jeux (estimation des coûts à 100 000\$);
 - De l'eau directe continue (débit 50 PSI) (estimation de 35 000\$) et les jeux (estimation des coûts à 100 000\$);

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne dispose ni d'un budget et ni des fonds pour cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvia Fortin.

QUE la demande actuelle est refusée;

QUE la directrice générale puisse faire d'éventuelles démarches afin d'identifier des subventions possibles permettant le financement, et le cas échéant, la demande sera à nouveau présentée au Conseil municipal.

ADOPTÉ

11.2 - Projet Chefs d'Oeuvres

Point d'information :

Les municipalités de Sainte-Rose-De-Watford, du Lac-Échemin et de Sainte-Justine ont été retenues pour une première cohorte en regard de l'Entente de développement culturel 2021-2023 conclue avec le gouvernement du Québec et la MRC des Etchemins.

12 - COMITÉS

12.1 - Compte-rendu des différents Comités

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu des différents Comités.

13 - CORRESPONDANCE

136-07-2023

13.1 - Demande de contribution financière de la part de Moisson Beauce

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la part de Moisson Beauce de 250.00 \$ envers la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil municipal autorisent la directrice générale à procéder favorablement à la demande de contribution financière de 250.00 \$;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉ

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

137-07-2023 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Lantagne.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h00.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire